



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 30 Novembre 2017

Question n°12

**Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés de 18 des 20 communes de
l'ex-CCTB à compter du 1er janvier 2018 – convention définissant les modalités
techniques et économiques entre « Grand Belfort » et le « SICTOM »**

L'an deux mille dix-sept, le **30 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 16 Novembre 2017.

17 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 3 était représentés et 2 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient présents : Emile EHRET, Jérôme FINCK, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Félice ZWINGELSTEIN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Francis LIECHTELE, Michel JARDON, Jean-Claude MILLE, Pascal PETITJEAN, Jean-Pierre BRINGARD.

Etait représenté : Raymond TROMMENSCHLAGER pour Eliane FARNY, Carlo SCHWEITZER pour Richard MAZAJCZYK, Odile RICHARD pour Thierry STEINBAUER.

Avait donné procuration : Éric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER, Gilles HEINRICH à Patrick MIESCH

Etaient Excusés : Maurice COURTOIS, Michel GALMICHE, Michel JACOBBERGER.

Etaient Absents : Didier SANSIG, Alphonse M'BOUKOU, Jean PAOLI, Luc SENGLER.

Secrétaire de séance : Jean-Claude MILLE

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de Convocation : 16 Novembre 2017

Date d'affichage :

DELIBERATION

Les communes de l'ex-CCTB seront gérées en direct par le « Grand Belfort Communauté d'Agglomération » (GBCA) au 1er janvier 2018.

Il s'avère donc nécessaire de s'accorder sur le devenir des équipements en place sur les 18 communes concernées et appartenant au SICTOM ainsi que sur l'actif et le passif.

Pour cela une convention, à signer, est nécessaire afin de définir les engagements de chacun :

- Le SICTOM assure la campagne de régul si nécessaire au cours du 1er semestre 2018,
- Accès gratuit à GBCA à Proflux en consultation pendant 6 mois,
- Le GBCA s'engage à racheter les équipements en place et appartenant au SICTOM pour un montant forfaitaire de 60 000 euros,
- Le SICTOM renonce au remboursement des subventions versées aux communes pour les aménagements des écopoints et des zones à déchets verts. De même, il renonce à demander une participation sur le suivi de la décharge,
- En contrepartie, le GBCA s'engage à refuser la totalité de sa quote-part potentielle à l'actif du SICTOM,
- Suppression des accès aux services de déchèteries pour tous les habitants de l'ex-CCTB avec possibilité ultérieure de négocier une réciprocité au niveau du réseau de déchèteries GBCA / SICTOM
- Totalité des services en lien avec la gestion des déchets (collecte, communication, prévention ...) assuré techniquement et financièrement en totalité par GBCA à compter du 1er janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer la convention avec le GBCA aux conditions énumérés ci-dessus.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Le Président,

Patrick MIESCH